



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-347

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-12-23-001 - DECISION modificative n° 9 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Cher (2 pages)

Page 3

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-12-23-001

DECISION modificative n° 9 portant affectation des
agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de
l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du
Cher

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE VAL-DE-LOIRE**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 9

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre Val-de-Loire

VU le code du travail,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

VU le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU l'arrêté du 15 décembre 2015, portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection de travail, modifié par les arrêtés du 20 décembre 2017, du 12 mars 2018, du 18 juin 2019 et du 18 octobre 2019,

VU l'arrêté du 10 septembre 2014, modifié, du Directeur régional des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Centre - Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein des unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

VU la décision du 16 août 2016, modifiée, portant nomination du responsable d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Cher,

VU l'avis émis par le comité de direction régional

DÉCIDE

ARTICLE 1 : l'article 2 de la décision du 16 aout 2016, modifié, portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Cher est modifié ainsi :

A compter du **1^{er} janvier 2021**, le tableau concernant l'unité de contrôle unique de ce département est annulé et remplacé par le tableau suivant :

section	Agent nommé	grade
1	Hossine HALLAL	Inspecteur du travail
2	Ridvan KISAKAYA	Inspecteur du travail
3	Jany TREMEAU	Inspectrice du travail
4	Patricia FINOUX	Inspectrice du travail
5	Section vacante	
6	Christophe CHEVALIER	Inspecteur du travail
7	Pascal CHARLIER	Inspecteur du travail
8	Céline SACHET	Inspectrice du travail
9	Section vacante	
10	Jimmy BEAUJOIN	Inspecteur du travail

ARTICLE 2 : À compter du **1^{er} janvier 2021**, par dérogation avec les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, Martine DEGAY, Directrice adjointe du travail, est chargée de fonctions d'inspectrice du travail sur l'ensemble du territoire de l'unité de contrôle du Cher, tous régimes sociaux et activités confondus.

ARTICLE 3 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le responsable de l'unité départementale du Cher de la Direccte Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur après sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2020

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

Signé : Pierre GARCIA